

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19942 - 77ÈME ANNÉE

Les Réunionnais toujours interdits de réunion de famille le week-end alors que des personnes vaccinées et potentiellement contagieuses peuvent entrer sans quarantaine

Coronavirus à La Réunion : la porte d'entrée des variants toujours ouverte



Sur la base d'une amélioration des indicateurs et de la progression du nombre de personnes vaccinées contre la COVID-19, l'État a décidé de lever des restrictions pour faciliter les déplacements à l'intérieur de La Réunion. De plus, si l'ouverture de La Réunion sans contrôle aux personnes vaccinées permet toujours l'importation de variants toujours plus complexe à combattre, les Réunionnais sont toujours considérés comme responsables de la crise actuelle. Car, qu'ils soient vaccinés ou non, les Réunionnais sont interdits de pique-nique en permanence et de réunion de famille le week-end. Enfin, le Pass sanitaire obligatoire est maintenu dans de nombreux lieux publics.

Le préfet de La Réunion a annoncé hier une levée partielle des restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire. Il s'agit notamment de la levée du confinement et de repousser l'heure du couvre-feu de 19 à 21 heures, ces deux mesures s'appliquant du lundi au vendredi à compter du 6 septembre. Le représentant de l'État a expliqué le pourquoi de cette décision :

« Ces six derniers jours ont permis de conforter l'amélioration des indicateurs. Nous sommes ainsi passés d'un taux d'incidence de 420 pour 100 000 habitants il y a quatre semaines à moins de 200 pour 100 000 habitants aujourd'hui. Je considère que nous avons avancé et que nous avons parcouru la moitié du chemin, à savoir celle de la stabilisation de la circulation épidémique à laquelle nous avons été confrontés pendant les vacances de l'hiver austral. Il nous reste maintenant à nous engager dans l'autre moitié, celle du reflux net en ayant conscience que nous n'arriverons au bout que si notre dynamique vaccinale se poursuit et même s'accroît, car nous sommes bien dans une course contre la montre. Face au constat encourageant d'un fléchissement net de la courbe épidémique et alors que la mise en œuvre du passe sanitaire doit nous permettre de reprendre une activité économique et sociale sécurisée, j'ai décidé, en concertation avec les élus, d'engager dès lundi prochain un desserrement progressif des mesures de freinage que nous connaissons depuis le 31 juillet.

A partir du lundi 6 septembre, le confinement sera levé en semaine. Du lundi au vendredi, vous pourrez donc vous déplacer sans conditions au-delà d'un rayon de 10 km autour de votre domicile. L'horaire de couvre-feu sera également repoussé à 21h du lundi au vendredi, notamment afin que les établissements qui accueillent des clients ou des usagers sur présentation du passe sanitaire puissent

fonctionner à nouveau en début de soirée et que les activités sportives en club puissent reprendre dans ce créneau ».

Ce qui ne change pas, c'est le Pass sanitaire obligatoire pour accéder à de nombreux lieux recevant du public, et donc l'obligation sous peine de licenciements pour certains d'accepter un des deux médicaments expérimentaux vendus par l'industrie pharmaceutique US et proposés aux Réunionnais.

L'immunité collective encore loin

Ce « desserrement » des contraintes s'appuie sur la confiance dans l'efficacité des vaccins commercialisés dans l'Union européenne. Le retour à la situation d'avant la COVID-19 sera possible quand l'immunité collective sera atteinte, expliquent les autorités sanitaires, mais ce seuil est en constante augmentation au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux variants. Il est officiellement de 80 % de la population à La Réunion.

Tout repose donc sur la confiance de la population envers le discours des autorités. Dans le communiqué accompagnant la déclaration du préfet, la préfecture note que « la vaccination progresse insuffisamment ces dernières semaines. Depuis le début de la campagne de vaccination, 446 119 Réunionnais ont reçu au moins une injection, et 378 394 Réunionnais disposent d'un schéma vaccinal complet, soit 54 % de la population éligible (ou 44 % de la population totale).

Au vu de cette progression insuffisante (inférieure à 15 000 pour la dernière semaine), l'objectif fixé en août, sur la base de 30 000 primo injections, de vacciner 80 % de Réunionnais de plus de 12 ans d'ici mi-novembre ne sera pas atteignable ».

Rappelons que ces traitements ne bénéficient pas d'une autorisation définitive de mise sur le marché

par l'UE car l'expérimentation continue de se poursuivre. En conséquence, l'Union européenne dégage toute responsabilité en cas de problème et renvoie sur le fabricant. Ce dernier étant basé aux États-Unis et les faits relevant donc du droit de ce pays, il semble difficile d'espérer obtenir justice rapidement.

Réunionnais culpabilisés

Par ailleurs, que les Réunionnais soient vaccinés ou non, ils sont interdits de pique-nique et de rassemblement sur la voie publique. Le maintien du confinement dans un rayon de 10 kilomètres le week-end vise essentiellement à rendre impossible les réunions de famille sous peine d'amende. En outre, le télétravail est toujours encouragé. Ceci rappelle que pour les autorités, ce sont les Réunionnais qui sont responsables de la propagation de l'épidémie. Et cette thèse est confirmée lorsque l'on constate qu'aucun contrôle sanitaire n'est prévu pour les passagers vaccinés arrivant de France.

Or, chacun sait que le coronavirus et ses variants ne sont pas endémiques à La Réunion. Ils ont été importés par des passagers infectés dans un autre pays. Il s'avère également que les vaccins utilisés dans l'Union européenne ne protègent pas totalement de l'infection et donc de la transmission de la maladie d'une personne vaccinée à une autre en bonne santé. De nouveaux variants peuvent être plus résistants aux traitements et donc aux vaccins, faisant peser un risque d'aggravation de la situation. N'est-ce pas là que se situe la menace, plutôt que dans la population réunionnaise ?

M.M.

Edito

Un accord global sur la reconstruction post-COVID19 conclu à la Conférence internationale du Travail, à quand un accord entre Réunionnais ?

La Conférence internationale du Travail a adopté un Appel mondial à l'action décrivant les mesures à prendre pour une reconstruction centrée sur l'humain après la pandémie, et éviter que les économies et les sociétés ne soient marquées à long terme.

L'Organisation internationale du travail ou OIT (en anglais : International Labour Organization, ILO) est depuis 1946 une agence spécialisée de l'ONU. Sa mission est de rassembler gouvernements, employeurs et travailleurs de ses États membres dans le cadre d'une institution tripartite, en vue d'une action commune pour promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

Les délégués de 181 pays représentant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs à la Conférence internationale du Travail (CIT) ont adopté à l'unanimité un Appel mondial à l'action pour une reprise COVID-19 centrée sur l'humain, qui donne la priorité à la création d'emplois décents pour tous et s'attaque aux inégalités causées par la crise. L'Appel mondial à l'action pour une reprise centrée sur l'humain présente un programme complet. Il engage les pays à faire en sorte que leur reprise économique et sociale après la crise soit « pleinement inclusive, durable et résiliente. »

L'accord comprend deux séries d'actions convenues. La première concerne les mesures à prendre par les gouvernements nationaux et

leurs « partenaires sociaux » patronaux et syndicaux, afin de parvenir à une reprise riche en emplois qui renforce considérablement les protections sociales et des travailleurs et soutienne les entreprises durables. Une deuxième série d'actions porte sur la coopération internationale et le rôle des institutions multilatérales, dont l'OIT, dans le but d'accroître le niveau et la cohérence de leur soutien aux stratégies nationales de redressement après une pandémie « axées sur l'humain ».

L'accord appelle l'OIT – avec son mandat pour la justice sociale et le travail décent – à jouer un rôle de leader et à utiliser tous les moyens d'action pour soutenir la conception et la mise en œuvre de stratégies de reprise qui ne laissent personne de côté, notamment en renforçant la coopération avec d'autres institutions du système multilatéral. A quand, un accord entre Réunionnais pour une reprise centrée sur l'humain ? L'outil existe, c'est la conférence territoriale élargie.

si vis pacem, cole justitiam (« si tu veux la paix, cultive la justice ») devise de l'OIT

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kan mi di azot nou lé pi toussèl !

Mézami m'a dire azot in bon nouvèl. Oui pou mwin sa in bon nouvèl : sinploman pou dire nou, kominiss rényoné, nou lé pi toussèl pou demande in shanjman inportan pou noute péi... So matin mwin la lire in lètr 7 parlamantèr La Rényon la ékri lo minist lékonomi laba dan La franss pou dire ali noute péi la bézoin in shanjman inportan dann son lékonomi.

Kossa banna i ékri :

Dovan « une flambée des prix exorbitante concernant les produits d'importation », bande parlamantèr i rapèl« l'impérieuse nécessité de construire une stratégie ambitieuse et rapide d'autonomie alimentaire pour notre territoire. »

Si zot néna in pti tan pou lire lètr-la, lire ali. Sa la pass dann zoinal é mi panss galman dann bande rézo sossyo : zot va oir ladan i anparl konm mi sorte di « lotonomi alimantèr »... zot i rapèl néna inn-dé zour noute parti la rapèl son program pou lotosifizanss alimantèr. Zordi bande parlamantèr i ékri lotonomi alimantèr, mé d'aprè mwin inn é l'ote sé lo mèm zafèr é i sava dann sanss lintéré noute pèp rényoné, dann sanss linréeé noute péi.

Zot i koné ladan néna dè problème : inn i porte dsi noute kapassité trap noute lotonomi é sa mwin lé sir ké oui ; l'ote problème i porte dsi noute statu départman-réjyon. Pou in pé noute statu i anpèsh pa nou trape sa, mwin pèsonèl mi panss i fo shanj in pé lo statu pou gingn fé in n'afèr konmsa. Bande député-sénatèr i parl pa dsa, mé pou mwin i fo pliss lotonomi pou nou gingn fé avanss lékonomi noute péi bien konm k'i fo..

Antouléka firamézir, sak ni apèrsoi sé ké noute parti lé pi toussèl dsi in bande poinn-vizé i konsèrn noute péi épi noute pèp é sa sé plito in bon nouvèl.

Justin